

Communication au Conseil communal concernant la réalisation de quatre centrales solaires photovoltaïques communales pour un montant de Frs 1'075'000.-

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En juillet 2014, la Municipalité décidait la planification énergétique territoriale de la Ville en adoptant sa politique climatique et énergétique à l'horizon 2020. Elle fixait pour objectif d'ici cette échéance la réduction de ses émissions de CO₂ de 20 % par rapport à celles de 1990, la stabilisation de sa consommation d'énergie au niveau de celle de 1990 et la production de 20 % de sa consommation par des sources locales renouvelables.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Municipalité a décidé récemment, parmi les mesures à prendre, d'opérer un prélèvement de Frs 1'075'000.- sur le Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FCCER) dont le solde avant ce prélèvement se monte à Frs 1'928'079.--. Cette dépense est destinée à financer quatre centrales photovoltaïques sur la toiture de quatre sites communaux présentant tous un potentiel de production très intéressant.

Marché de l'électricité

L'évolution du marché du courant vert est en forte évolution. La Ville reçoit régulièrement des demandes d'énergie produite localement de la part de gros clients. Cette tendance est confirmée par une étude réalisée par la HEC Lausanne sur un échantillon d'habitants de la Ville. Afin d'anticiper l'évolution du marché de l'électricité sur le territoire communal et d'être en mesure de répondre favorablement à la demande de sa clientèle, la Municipalité propose de pérenniser son approvisionnement en énergie locale et renouvelable par la construction de nouvelles centrales solaires photovoltaïques (PV) sur différents bâtiments publics.

A titre indicatif, on notera qu'à fin 2014, la production solaire photovoltaïque locale, tous types d'investissement confondus, a atteint 3'240'000 kWh, soit 2,6% de l'ensemble de l'électricité distribuée sur le territoire communal. On notera également que seuls 0,53% sont produits par les centrales photovoltaïques communales, malgré la mise en service récente de la centrale installée sur le toit de la STRID, financée pour moitié par la Ville.

Mesure proposée

Pour répondre à cette demande, la Municipalité a décidé la réalisation de quatre centrales photovoltaïques sur la toiture de quatre bâtiments communaux. En effet, une analyse technique a permis d'identifier quatre sites dont le potentiel de production s'est révélé être très intéressant. Ces quatre sites sont les suivants : bâtiment du Service des énergies, salle de gymnastique de la Marive, centre funéraire et collège de la Passerelle.

Les quatre sites retenus présentent les caractéristiques suivantes :

Bâtiments concernés	Bâtiment du Service des énergies	Salle gymnastique de La Marive	Centre funéraire	Collège de la Passerelle
Nb de modules	137	240	1'313	1'313
Puissance par module	270 W	260 W	260 W	260 W
Surface des panneaux	230 m ²	400 m ²	910 m ²	2'585 m ²
Puissance installée	37kWdc	62.4 kWdc	76kWdc	341 kWdc
Production annuelle	35'000 kWh	71'000 kWh	78'000 kWh	360'000 kWh
Investissement	Frs 102'000.-	Frs 145'000.-	Frs 180'000.-	Frs 587'700.-

Avantages de la mesure

Ce mode de financement n'a pas d'incidence sur le budget communal et permet de proposer aux yverdonnois de l'énergie renouvelable produite localement à un tarif préférentiel.

En effet, l'amortissement de ces installations se fera par un prélèvement au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette manière de faire permet d'obtenir un prix de revient du kWh inférieur au prix du marché et de répercuter la différence sur le prix facturé aux consommateurs yverdonnois.

Pour ces derniers, ceux qui auront choisi de s'approvisionner en ayant recours à ce type d'énergie verte produite localement bénéficieront, grâce à un prix du kWh plus bas que celui du marché pour un produit similaire, d'un retour sur la taxe de 0,4 ct./kWh prélevée sur l'ensemble des clients du réseau yverdonnois. En outre, ce mode d'approvisionnement permet à toute entreprise et ménage de la Ville de profiter des prestations du FCCER, sans devoir investir dans la construction d'une installation de production solaire photovoltaïque.

Pour la Ville, la construction de ces quatre nouvelles centrales solaires communales assurera l'approvisionnement du Service des énergies en énergie renouvelable et locale et permettra de faire doubler, grâce à leur production dépassant les 545'000 kWh, la part communale de production photovoltaïque, nous rapprochant d'autant de l'objectif fixé.

Planning

Les études préliminaires ont été réalisées en mai 2015. Le début de la réalisation est prévue en mars 2016 pour une mise en service de la première installation en juin 2016.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

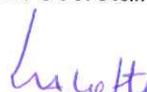
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard

La Secrétaire



S. Lacoste